

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

-----  
**COMMUNE DE NEUVY**

-----  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 21 JUILLET 2020**

-----  
**L 'AN DEUX MIL VINGT LE 21 JUILLET A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE  
A LA SALLE COMMUNUNALE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION  
PATRICK MAIRE.**

**Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie – DUFOUR Daniel – GILBERT  
Delphine - VOROBIEFF Serge - BENEVAUT Annita - HENRY Martine – GAUTIER Aurélie -  
-DESPREZ Rudy – BESSONNIER Noël**

**Absente excusée : BESSONNIER Sylvie**

**Convocation du : 15 juillet 2020**

**Secrétaire : BENEVAUT Annita**

**ORDRE DU JOUR :**

- **Commission des Impôts Directs**
- **Délégués commission contrôle liste électorale**
- **Autorisation donnée au Maire pour signer les actes de vente des terrains**
- **Enlèvement des souches du lotissement**
- **Travaux Eclairage Public**
- **Redevance France Télécom et Enedis**
- **Ecole de 4 jours à compter du 1/09/2020**
- **Questions diverses**

**COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

**Le Conseil Municipal propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :  
Le Maire est membre de droit.**

**Barbillon Anne Marie – Dufour Daniel – Desprez Rudy- Gautier Aurélie – Bessonnier Noël -  
Gromik Maud - Barbillon Dominique – Rigoreau Philippe – Lorin Marylène –  
Sandrier Angélique- Gillet Eric – Volant Guy**

**Henry Martine – Vorobieff Serge – Benevaut Annita – Bessonnier Sylvie – Gilbert Delphine –  
Dietler Chantal – George Jérôme – Sausset Françoise – Guillou Patrice – Guirao François- Dufour  
Claudette – Rouillet Madeleine**

## **DELEGUES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

Elle est composée d'un délégué au titre de Conseiller Municipal un titulaire et un suppléant :

- Titulaire : Gilbert Delphine
- Suppléant : Vorobieff Serge

Un délégué au titre de délégué de l'administration un titulaire et un suppléant :

- Titulaire Gromik Maud
- Suppléant Marion Josette

Un délégué au titre du Président du Tribunal Judiciaire un titulaire et un suppléant :

- Titulaire Gillet Eric
- Suppléant Delacour Sylvain

## **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES DE VENTES DES TERRAINS**

**Vu le Permis d'Aménager 04116017<sup>E</sup>0001 accepté par arrêté du 15 mai 2017,**

**Vu le Permis d'Aménager 041160<sup>E</sup>001 M1**

**Vu le Permis d'Aménager 041160<sup>E</sup>001 M2**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise Mr le Maire à vendre le terrain du lotissement communal « La Forêt » cadastré AI n°298p d'une surface de 813 m2,**

**Autorise Mr le Maire à confier l'acte notarié à Me Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux 41250,**

**Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/02/2020 fixant le prix de vente des parcelles du Lotissement de « La Forêt »,**

**Autorise la vente de la parcelle AI n°298p au prix de 26 829 euros TTC**

**Autorise la vente aux acquéreurs ci-après :**

**-Mme Charitour Marion et**

**- Mr Meyer Jérôme domiciliés tous deux au 8 rue des Près au Blé à Bauzy 41250**

**Vu le Permis d'Aménager 04116017<sup>E</sup>0001 accepté par arrêté du 15 mai 2017,**

**Vu le Permis d'Aménager 041160<sup>E</sup>001 M1**

**Vu le Permis d'Aménager 041160<sup>E</sup>001 M2**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise Mr le Maire à vendre le terrain du lotissement communal « La Forêt » cadastré AI n° 296 p -298p d'une surface de 790 m2,**

**Autorise Mr le Maire à confier l'acte notarié à Me Jambon Carpentier, Notaire à Bracieux 41250,**

**Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/02/2020 fixant le prix de vente des parcelles du Lotissement de « La Forêt »,**

**Autorise la vente de la parcelle AI n° 296 p -298p au prix de 26 070 euros TTC**

**Autorise la vente aux acquéreurs ci-après :**

**-Mme Barata Marine et**

**-Mr Chuet Mikael tous deux domiciliés au 12 rue de la Buzellerie à Saint-Viâtre 41**

### **ENLEVEMENT DES SOUCHES DU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des souches et des branches sont à enlever sur les terrains du lotissement communal de « la Forêt ».

Un devis est présenté à l'assemblée pour une évacuation d'environ 8 semis de déchets.

Le devis se monte à 3600 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'évacuation des souches et branches et accepte le devis présenté.

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Des travaux d'éclairage public sont à exécuter au 8 et 35 impasse de Thoury les lampes ne fonctionnent plus et ne peuvent pas être remplacées en raison de la vétusté des lampadaires et les lampes au sodium ne sont plus utilisées. Il faut remplacer celles-ci par des lampes leds, tout en conservant la poterne.

La Communauté de Communes ayant la compétence de l'éclairage public une convention est passée entre celle-ci et la commune de Neuvy. La convention ci-jointe définit la participation financière de chacun. Le Sidelc qui subventionne les travaux à hauteur de 40% du montant HT assurera les travaux.

Montant des travaux 1284 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les travaux et demande au Maire de bien vouloir signer la convention.

Le montant de cette dépense fera l'objet d'une inscription sur le budget communal par décision modificative.

### **REDEVANCE FRANCE TELECOM**

Chaque année l'article R.20-53 prévoit que les redevances sont révisées au 1<sup>er</sup> janvier par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. Coefficient actualisé 2020 : 1.38852931

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir délibérer sur le montant de la redevance Télécoms 2020.

Pour 2020 les montants « plafonds » sont les suivants :

-artères en souterrain : 41.66€/km

-artère en aérien : 55.54€ /km.

Pour la commune de Neuvy :

-artère aérienne 6.400 kms x 55.54€ = 355.46 €

-artère en sous-sol 17.001 kms x 41.66€ = 708.26 €

Soit 1063.72€ pour l'année 2020.

### **REDEVANCE ENEDIS**

Conformément aux articles L 2333-84, R2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

A cette redevance s'ajoute une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Pour l'année 2020 le montant de ces redevances s'élève à 233 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la redevance.

## **ECOLE DE 4 JOURS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide du retour à la semaine de 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Rideaux salle de classe**

Le Conseil Municipal décide de changer les rideaux de la classe. Mr Dufour se charge d'obtenir un devis.

### **Restauration scolaire**

Le Maire informe les Conseillers que des contacts ont été pris avec l'EPAD de Bracieux afin d'étudier la possibilité de préparer des repas pour la cantine scolaire de meilleure qualité et en utilisant les circuits courts.

### **Etage mairie**

Quelques Conseillers se proposent pour ranger le premier étage de la mairie et pour faire le tri des affaires à mettre en déchetterie.

### **Publicité vente de terrains du lotissement de « la Forêt »**

Trois Conseillers se chargent de la publicité par pancarte, affiche et parution sur panneau pocket.

### **Site internet**

La commune dispose d'un site particulier sur le site de la Communauté de Communes du Grand Chambord. La commune dispose aussi de l'application Panneau Pocket. Les Conseillers volontaires pour les faire évoluer sont les bienvenus.

### **Achat**

Du nouveau matériel de ménage devra être acheté pour la salle communale.

Fin de séance :21 h 15